

Initiatives ministérielles

aujourd'hui? C'est parce qu'on sent bien que certains Américains sont pénalisés par des lois différentes, comme certains Canadiens et certains Québécois sont pénalisés par l'existence de la loi telle que nous la connaissons maintenant.

• (1620)

Si le Canada peut se rendre à l'évidence que l'harmonisation des lois des deux pays est avantageuse pour les deux, pourquoi serions-nous plus raisonnables avec les Américains qu'on le serait avec un Québec souverain, si c'est à l'avantage de nos citoyens? Moi, je pense qu'au lendemain d'une déclaration de souveraineté, les États-Unis comme le reste du Canada s'assoieront à la même table et voudront discuter.

Le Québec a une production quatre fois plus élevée que celle du Chili, qui est considéré comme le prochain pays signataire de l'entente de l'ALENA. Quatre fois plus. Québec a des échanges commerciaux huit fois plus élevés avec les États-Unis qu'avec le Brésil, l'Argentine et le Chili réunis. Le Canada nous dit: «Demain matin, on est prêt à accepter le Chili» et ils n'accepteraient pas le Québec dans l'ALENA. Pourtant, le Québec a des échanges commerciaux huit fois plus élevés avec ces trois pays réunis.

Le président américain a déjà annoncé, et je l'ai mentionné tout à l'heure, qu'il voulait créer une zone de libre-échange de l'Alaska à la Terre de Feu, ce qui inclut, j'imagine, le Québec. Le président américain n'a pas dit des échanges libres de l'Alaska à la Terre de Feu, sauf avec le Québec. Ce n'est pas ce que le président américain a dit. Il a dit: «Tout le monde a avantage, dans ce grand espace économique que l'on habite, à libéraliser ses échanges.» Certains gouverneurs, même, des États du nord-est des États-Unis ont déjà annoncé leur intention ferme de poursuivre des relations commerciales avec un Québec souverain. Il n'y a pas juste des Laurent Beaudoin qui se sont prononcés.

Le gouvernement du Canada appuie fortement la candidature du Chili, je le répète encore une fois, et, pourtant, le Chili a 148 fois moins d'échanges commerciaux avec le Canada anglais que le Québec en a avec le Canada anglais. C'est un point énorme. On accepterait un autre pays comme le Chili et on refuserait un Québec, qui représente 148 fois le Chili. Ça ne tient pas debout! Ce sont des histoires de Bonhomme Sept Heures. On ne va pas se laisser passer des choses comme ça.

Le premier ministre du Canada, lors d'une visite commerciale en Amérique du Sud, plaidait avec force et conviction en faveur de l'élargissement de l'ALENA avec tous les pays de l'Amérique. Mais il y a un illogisme dans le camp du non qu'ils ne veulent pas reconnaître. M. Martin, encore cette semaine, s'est fait le porte-parole du camp du non en ce qui concerne l'ALENA. Et hier, dans un discours devant l'Association professionnelle en développement économique du Québec, il soulevait trois points majeurs qui empêchaient le Québec de rejoindre l'ALENA rapidement.

D'abord, son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. En ce qui concerne ce point, je dois dire à M. Martin qu'il se trompe, délibérément ou non—je ne sais pas, je ne pense pas, je pense qu'il pourrait être de bonne foi—mais il se trompe de façon

évidente. Il est vrai que, pour un pays, ça peut prendre plusieurs années à se conformer aux règles de l'Organisation mondiale du commerce avant d'être accepté dans cette Organisation. Mais il doit reconnaître en même temps que le Québec se conforme déjà à toutes les conditions d'adhésion de l'Organisation mondiale du commerce. Les règles de l'OMC prévoient une accélération du processus pour les pays se conformant déjà aux règles.

Le Québec aurait certainement accès à ce processus accéléré qui prend environ de deux à trois mois. Les derniers pays qui ont déclaré leur souveraineté ou leur indépendance dans les cinq dernières années ont tout de suite été reconnus par l'OMC. Il reste peut-être un ou deux pays qui n'ont pas encore été acceptés, parce qu'ils ne répondaient pas aux exigences de base, parce que ces pays ne faisaient pas partie d'une économie de libre marché. C'est pour cela que ça retarde. Mais, dans le cas d'un Québec souverain, qui répond déjà à toutes les conditions, on pourrait accéder à cette Organisation de façon accélérée, ce qui veut dire que ça prend de deux à trois mois, et non pas deux à trois ans, comme le suggère M. Martin. Même les Tchèques et les Slovaques ont bénéficié. . .

• (1625)

Le vice-président: Je demanderais au député d'utiliser le titre du ministre, pas son nom de famille.

M. Laurin: Vous avez raison, monsieur le Président. J'aurais dû dire «le ministre des Finances».

Même les Républiques tchèque et slovaque qui viennent d'accéder à leur souveraineté ont bénéficié de ce processus accéléré, processus d'accession à l'Organisation mondiale du commerce, et ceci, malgré une économie beaucoup moins développée que celle du Québec.

Le ministre des Finances a soutenu aussi que le Québec ne pourra pas signer l'ALENA avant d'être un pays souverain, ce qui, selon lui, prendrait du temps. Mais le statut juridique du Québec, tant et aussi longtemps qu'il est une province du Canada, continue, à mon avis et selon l'avis de tous les experts. Le Québec comme province, tant et aussi longtemps qu'il n'a pas déclaré sa souveraineté, demeure partie de l'ALENA.

Le jour où on aura déclaré la souveraineté, on aura eu le temps de parler avec ces gens, on continuera à faire partie de l'ALENA comme province du Canada, et le lendemain de la souveraineté, les négociations seront terminées et nous deviendrons un autre membre de l'ALENA, cette fois, non pas à titre de province, mais à titre de pays souverain. Son raisonnement, encore là, laisse à désirer.

Le troisième point que le ministre des Finances soulevait: il escamotait une partie de la réalité internationale et la pratique en la matière, puisqu'il soulevait les réticences du Congrès américain face à une nouvelle négociation. Les Américains ne se sont jamais comportés de cette façon—là, parce que les cas de succession d'État prônent la continuité et la stabilité des traités internationaux.

Si jamais les États-Unis décidaient de déroger à cette règle, le Canada lui-même aurait alors tout avantage à signer un partenariat avec le Québec n'influençant pas la réalité économique canadienne et québécoise et permettant la continuité de l'adhé-